

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE CHARMES LA COTE****Séance du 10 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt deux, le dix janvier, à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de CHARMES-LA-COTE, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La convocation a été faite le 03 janvier 2022, le présent procès-verbal a été affiché et rendu exécutoire le 13 janvier 2022

Étaient présents :

Messieurs les conseillers municipaux : Rémi ADAM, David ANCELIN, Colin ARMAND, Christophe CHATILLON, Éric THIEBAUT, Jean-Luc STAROSSE,

Mesdames les conseillères municipales : Sophie LORENTZ, Patricia MASCI,

Étaient excusé(e)s : Sabrina VAILLANT ayant donné procuration à David ANCELIN,

Le Conseil Municipal a décidé par vote à mains levées et a choisi à l'unanimité pour secrétaire : Madame Sophie LORENTZ

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal s'il a des observations sur le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal. Aucune observation n'est faite, le compte rendu du 10 Décembre 2021 est accepté à l'unanimité

2022-1. OUVERTURE DE CREDITS

Le troisième alinéa de l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'utiliser le quart des crédits d'investissement inscrits au budget de l'année 2021 avant le vote du budget 2022.

Pour le budget général, le montant total des dépenses réelles inscrites aux chapitres 20 à 23 s'élève 383 247,74 euros. L'autorisation peut donc porter sur une enveloppe maximale de 95 811,93 euros.

Afin de pouvoir exécuter dès le début de l'année 2022 les programmes d'investissements actés mais non budgétés,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements du budget général dans les limites suivantes :

Article	Opération	Nature de la dépense	Tiers	Montant
204114	202001	Voirie	SDE	32 427,27€
				32 427,27€

- S'ENGAGE à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget

2022-2. COLIS POUR LES SENIORS

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la trésorerie demande une délibération afin de pouvoir mandater la facture relative à l'achat des colis pour les séniors.

Il demande que cette dépense d'un montant de 1 519,62€ soit imputée au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal,

- DIT que la dépense d'un montant de 1 519,62€ du tiers « Les Saveurs du Colombier » sera imputée au compte 6232
- AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

2022-3. VALIDATION DE TRAVAUX

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal un devis permettant de réaliser un mur de soutènement entre le terrain communal situé derrière les logements et le terrain de Monsieur Jérôme DECORNY. Il précise que ces travaux permettraient de combler une bande de terrain manquant sur la propriété de Monsieur DECORNY.

Il informe également que Monsieur PINTO a informé la commune des mêmes problèmes de glissement de terrain

Monsieur le maire rappelle que les assurances ont été saisies et qu'une expertise de Groupama (assureur de la commune) doit être réalisée après que les tiers aient informé leur assurance de la situation. Le conseil municipal souhaite attendre la réalisation de l'expertise avant de valider le devis afin de savoir quels travaux doivent être réalisés.

Une nouvelle proposition sera faite à Monsieur Jérôme DECORNY pour acquérir une partie du terrain. Il est demandé de rédiger un courrier en ce sens et d'envisager une rencontre avec Monsieur DECORNY pour échanger sur le sujet.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal,

- DECIDE d'attendre l'expertise de GROUPAMA

2022-4. INSTALLATION SUPPORT ORANGE

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal les différents échanges avec les protagonistes concernant la pose d'un poteau afin que le haut du village puisse être éligible à la fibre.

Il présente les différents documents depuis le début de ce dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- DIT que le poteau sera installé en mitoyenneté, comme précédemment
- DIT que les personnes concernées pourront faire la demande de pose de brise vue au pied du poteau
- AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

2022-5. PHASE 2 DES TRAVAUX -

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que 3 bureaux de contrôle ont été consultés, le mieux disant étant DEKRA. Il précise que le devis pour la phase 2 des travaux d'enfouissement s'élève à 1 333,80€ H.T. soit 1 600,56€ TTC. Il est proposé de retenir ce bureau de contrôle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ces membres

- ACCEPTE les termes du contrat du bureau de contrôle DEKRA
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Monsieur le maire informe également les membres du conseil municipal qu'une demande d'emprunt sera réalisée pour la phase 2 des travaux et selon les échanges avec le bureau d'études, les travaux pourraient débuter début avril

Questions diverses :**➤ FORET :**

Une réunion avec monsieur COLIN aura lieu le 25 janvier 2022 à 20h pour échanger sur ce sujet

➤ VŒUX :

Au vu de l'évolution de l'épidémie, monsieur le maire réalisera ses vœux en visio.

➤ CHASSE :

Apparemment la commune a été informé d'un manque de signalisation pour la chasse. Une information sera faite auprès du président de la chasse

➤ FIBRE :

Monsieur le maire informe que les logements communaux n'ont pas les branchements nécessaires pour la fibre. Les travaux devront être réalisés. Une demande de devis sera faite auprès d'ORANGE. Une ligne pour la réalisation des branchements à la fibre sera ouverte au budget 2022.

➤ ACCES :

Une problématique a été remonté au conseil municipal concernant le chemin d'accès situé derrière la station d'épuration. En effet, depuis les travaux le chemin situé derrière la station d'assainissement est difficilement accessible pour les propriétaires des terrains voisins. La commune va étudier la situation.

Le fauchage du côté communal de la rue des Mulsons n'a pas été réalisée, ces travaux devront être programmés en 2022 et inscrits au BP

La ville de Toul doit réaliser un curage de fossé sur la route allant vers Charmes.

➤ ANIMATIONS

La bibliothèque organise une animation POP-UP (Livres en 3D) en mai ou juin

Fin de séance 22h30